

2023

1^{er}

JAN

Le bac rouge, c'est

une semaine sur deux

Les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) désignent tous les déchets non recyclables que l'on jette dans le bac rouge.

Tous les emballages se recyclent et sont à déposer dans le bac jaune. Les biodéchets sont à composter. Reportez-vous aux consignes de tri au dos.

Comment suivre le rythme ?

En diminuant le volume d'Ordures Ménagères Résiduelles :

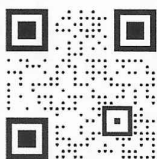


Un doute, une question ?



SMET
- au tri -

L'application mobile **SMET au tri** vous renseigne : aide au tri, jours de collecte, horaires de déchetterie. N'attendez plus pour flasher le QR code, c'est gratuit !



Hausse de la Redevance d'Ordures Ménagères Incitative

L'augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP), le prix du carburant, la fermeture prochaine du centre d'enfouissement de Pagny sur Meuse, l'utilisation d'un quai de transfert dû à l'éloignement du futur site de traitement, la mise aux normes des 2 déchèteries conduisent à une augmentation des coûts de gestion de nos déchets. Pour maîtriser cette hausse, **chacun doit être acteur en produisant moins de déchets et en recyclant davantage !**

Plus d'informations ?

Contactez la Communauté de Communes De l'Aire à l'Argonne au 03 29 70 61 17.

Mail : contact@cc-aireargonne.fr - Site internet : www.cc-aireargonne.fr

Pourquoi collecter le bac rouge une semaine sur deux ?

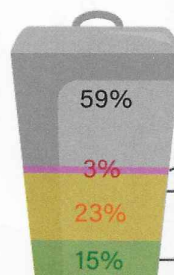


Réduire le nombre de tournées permet de maîtriser les coûts de collecte et de traitement des OMR.

C'est déjà une habitude.
80 % des usagers sortent leur bac 1 à 2 fois par mois.



C'est plus écologique. En ne passant qu'une fois toutes les 2 semaines, les camions collecteront plus de bacs sur leurs tournées, tout en roulant moins.



- ✕ Autres
- 👕 Textiles
- 📄 Papiers & plastiques
- ♻️ Biodéchets

41%
recyclables